

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2022-A-154

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2022 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 15 décembre 2022, chargée d'examiner le dossier de la SAS ANGDIS (création drive E.Leclerc à Angoulême),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 15 décembre 2022,

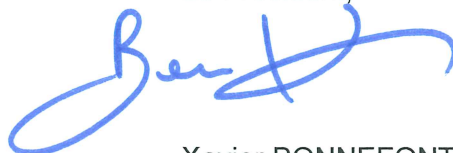
ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 15 décembre 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le **9 DEC. 2022**

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **9 DEC. 2022**
Publié ou notifié,
Le **9 DEC. 2022**